

LE PLACEMENT EN CONGE SANS TRAITEMENT

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Le bordereau de saisine initiale,
- L'arrêt initial de l'agent
- La dernière prolongation d'arrêt de l'agent,
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent,

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.

